Image not found or type unknown

Apres avoir été condamné a quel que mois de sursis mon cassier ?

Par **yayoulam**, le **01/04/2009** à **08:20**

bonjour j'ai quelques questions, après avoir été condamné a 16 mois de prison avec sursis pour escroquerie,en 05 .Quelque mois après ma condamnation je m'engageait dans lamée. J'ai pue y rentré car ma condamnation n'étais pas encore inscrit sur mon cassier ,lors de mon incorporation . J'y suis encore actuellement, la condamnation date de 2005 .Je voulais savoir si en 2010, cette condamnation disparaîtra automatiquement ,ou faut 'il alors une demande au procureur ,et prendre un avocat . De plus je souhaite savoir qu'elle sont les métiers ou les organismes aux quels je ne peut et ne pourrais plus postuler, du fait d'avoir été condamné, même avec effacement de cette condamnation.

merci pour les réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés